

### PHOTO DU PRODUIT



### NOM DU PRODUIT

ALOE VERA jus et pulpe 99,9%

### CODE

INTB060

### FORMAT

675 ml

### INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



### OPÉRATEUR COMMERCIAL

Distributed by Chogan Group S.p.A. Registered Office: via A. Olivetti, 24 - 00131 Rome (RM) Headquarters: via A. Riccheo, 7 - 76121 Barletta (BT) – ITALY www.chogangroupspa.com

### DESCRIPTION

Complément alimentaire à base de AV PULP™, un complexe exclusif composé de jus et pulpe d'Aloe Vera, de vitamine C et de vitamine B3.

L'Aloe Vera doublement concentrée exerce une action émolliente et apaisante sur le système digestif, tout en favorisant le bien-être de la gorge. La vitamine C contribue au fonctionnement normal du système immunitaire et à la protection des cellules contre le stress oxydatif.

La vitamine B3 participe au maintien de muqueuses normales.

La synergie entre la vitamine C et la vitamine B3 contribue également au métabolisme énergétique normal, au fonctionnement normal du système nerveux et à une fonction psychologique normale.

### MODE D'EMPLOI

Agiter avant emploi. Il est recommandé de prendre 25 ml de produit par jour, dilués dans 500 ml d'eau, de préférence avant les repas.

## AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation variée et d'un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ne pas administrer en dessous de 12 ans. Consulter un médecin en cas de grossesse ou d'allaitement. Ne pas utiliser pendant des périodes prolongées sans avis médical.

## INGRÉDIENTS

AV PULP™ : [Gel d'Aloe Vera (Aloe Barbadensis Miller) sans écorce, acide ascorbique (vitamine C), nicotinamide (vitamine B3)] ; Gel d'Aloe Vera (Aloe Barbadensis Miller) sans écorce ; conservateur : sorbate de potassium ; acidifiant : acide citrique.

## DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

24 MESI

## CONTENU DE L'EMBALLAGE

675 ml

## CONDITION DE CONSERVATION

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des sources de chaleur. La date de péremption se réfère au produit non ouvert et correctement conservé. Après ouverture, conserver au réfrigérateur et consommer dans les 30 jour

## EFFETS PHYSIOLOGIQUES

La vitamine C contribue au fonctionnement normal du système immunitaire et à la protection des cellules contre le stress oxydatif. La vitamine B3 contribue au maintien de muqueuses normales. Les deux vitamines contribuent au métabolisme énergétique normal, au bon fonctionnement du système nerveux et à une fonction psychologique normale.

## APPORTS DE RÉFÉRENCE (AR)

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE	PAR DOSE	% VNR *
Gel d'Aloe Vera dépourvu d'écorce	24,98 ml		
Vitamine C	101,25 mg		126,9%
Vitamine B3	16,75 mg		104,7%

## DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

## ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes ( <i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes ( <i>Corylus avellana</i> ), noix ( <i>Juglans regia</i> ), noix de excelsa), pistaches ( <i>Pistacia vera</i> ), noix de Macadamia ou du Queensland ( <i>Macadamia ternifolia</i> ), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON